



Parte a **ottobre** il
CENSIMENTO
POPOLAZIONE e ABITAZIONI

POPOLAZIONE
E ABITAZIONI
CENSIMENTI PERMANENTI

Istat

**LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
COMMENCE EN OCTOBRE**

**AVEZ-VOUS REÇU UNE LETTRE NOMINATIVE D'ISTAT
VOUS INVITANT À PARTICIPER AU RECENSEMENT ?**

Cela signifie que vous faites partie de l'échantillon statistique sélectionné qui devra répondre au recensement en autonomie. Remplissez le questionnaire en ligne au plus vite, en vous connectant avec les identifiants que vous trouvez dans la lettre.

À partir du 6 octobre 2024, la famille pourra répondre au questionnaire en ligne ou se rendre en personne dans l'un des Centri Comunali di Rilevazione (CCR) - voir la liste - où il sera possible de recevoir l'aide d'un fonctionnaire municipal. Les familles qui ne rempliront pas le questionnaire en ligne ou qui le rempliront de manière incomplète recevront un rappel d'Istat dès la deuxième quinzaine d'octobre.

Il est possible de compléter le questionnaire en ligne jusqu'au **9 décembre 2024**.

À partir du 10 décembre 2024, les familles pourront encore répondre, mais uniquement de la manière suivante :

- Entretien téléphonique avec un opérateur municipal ;
- Entretien à domicile avec un enquêteur, sur rendez-vous uniquement ;

- Entretien en personne avec un opérateur municipal dans un des Centri Comunali di Rilevazione.

L'enquête se terminera le **23 décembre 2024**.

Le recensement est une obligation légale.

[REmplir le questionnaire](#)

MODALITÉS DE REMPLISSAGE EN LIGNE

Une fois que vous avez accédé au portail « Remplir le questionnaire », cliquez sur « LOG IN » (à gauche de la page).

Vous pouvez vous connecter avec votre **code d'utilisateur** et votre code **PIN*** (il s'agit du code du titulaire de la lettre) ou avec les identifiants **SPID** ou **CIE**.

* Pour récupérer le code PIN, appelez le numéro vert 800.188.802 ou contactez l'un des Centri Comunali di Rilevazione établis dans la municipalité.

AVEZ-VOUS TROUVÉ DANS VOTRE PORTE UNE AFFICHE ANNONÇANT LE RECENSEMENT ET LA VISITE D'UN DÉTECTEUR ?

Cela signifie que vous faites partie de l'échantillon qui participera au recensement de 2024 avec l'appui d'un détecteur, dans le cadre de l'enquête dite « de terrain ».

Du 11 octobre au 22 novembre 2024, vous pourrez accueillir l'enquêteur désigné par la municipalité, qui vous fournira des explications sur le recensement. L'affiche contient des informations sur le recensement en

cours, le nom de l'enquêteur désigné par la municipalité, le jour et l'heure de sa visite, ainsi que tous les contacts utiles pour obtenir des informations. Vous recevrez également une lettre d'information de l'ISTAT vous informant du début de l'enquête, de son déroulement, de toutes les personnes à contacter pour obtenir de l'aide et des précisions, ainsi qu'un dépliant contenant d'autres informations utiles sur le recensement et son objectif.

Un enquêteur muni d'une carte d'identité officielle prendra contact avec les familles sélectionnées. Après avoir recueilli quelques informations personnelles, il indiquera les différentes manières de participer au recensement et de remplir le questionnaire.

Les familles pourront alors choisir entre :

- Un entretien à leur domicile avec l'enquêteur, qui recueillera sur une tablette toutes les informations requises par le questionnaire ;
- Remplir le questionnaire de manière autonome à domicile sur la tablette de l'enquêteur (avec l'assistance technique de l'enquêteur, si nécessaire) ;
- Se rendre en personne dans les Centri Comunali di Rilevazione (voir liste) pour effectuer :
 - L'entretien avec un opérateur municipal qui recueille toutes les informations requises par le questionnaire sur un PC ou une tablette ;
 - Le remplissage autonome du questionnaire sur un ordinateur ou une tablette mise à disposition par la municipalité, avec l'assistance technique d'un opérateur si nécessaire.

CONTACTS

Pour obtenir des informations et du soutien, vous pouvez :

- Contacter le numéro de téléphone dédié, du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ;
- Vous présenter dans l'un des centres municipaux de relevé (voir la liste), où il sera possible de recevoir l'aide d'un opérateur.

Il est nécessaire de présenter une lettre reçue de l'ISTAT, une pièce d'identité et la carte de santé.

L'assistance pour remplir le questionnaire est fournie gratuitement.